



Vu par la C.C.

mut 84/1967

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une prome-
nade sur la commune de Carouge

du 31 août 1966

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la commune de Carouge en séance du
21 avril 1966, proposant au Conseil d'Etat de donner le nom de
promenade des Orpailleurs à la promenade longeant le bord de l'Ar-
ve, entre la place d'Arve et le pont du Val d'Arve;

vu le préavis favorable du service des archives de l'Etat
du 23 août 1966;

vu le préavis favorable du service du plan d'aménagement;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 oc-
tobre 1931,

ARRÊTÉ :

Il est donné :

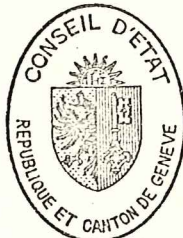
Le nom de promenade des Orpailleurs à la promenade lon-
geant le bord de l'Arve, entre la place d'Arve et le pont du Val-
d'Arve, en souvenir de l'activité artisanale pratiquée jadis le
long des rives de l'Arve par les chercheurs de paillettes d'or.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vi-
gueur.

* * *

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Police	1 ex.
Intérieur	1 ex.
Sautier	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

J. Halland